

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 386

présenté par

M. Barrot, M. Duvergé, Mme El Hairy, M. Laqhila, M. Mattei, M. Balanant, Mme Bannier, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, Mme Elimas, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE 2 NONIES

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

I. – À la fin du second alinéa du 1° du I et du second alinéa du 1 du VI de l'article 199 terdecies-0 A du code général des impôts, l'année : « 2019 » est remplacée par l'année : « 2020 ».

II. – Le I s'applique aux versements effectués à compter d'une date fixée par décret, qui ne peut être postérieure de plus de deux mois à la date de réception par le Gouvernement de la réponse de la Commission européenne permettant de considérer la disposition lui ayant été notifiée comme étant conforme au droit de l'Union européenne.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les plus petites entreprises manquent de financement en fonds propres, ce qui a des conséquences non négligeables sur leur développement, leur solidité et le nombre d'emplois créés.

Le législateur conscient de cette difficulté a proposé plusieurs dispositifs fiscaux pour atténuer partiellement cette situation dont certains ont disparu avec la suppression de l'ISF-PME.

La loi de finances pour 2019 en avait tiré les conséquences et prorogé ou mis en place une hausse temporaire de 18 % à 25 % du taux de la réduction d'impôt sur le revenu « Madelin » au titre des souscriptions au capital des PME, pour les versements réalisés jusqu'au 31 décembre 2019.

Dans les faits, ce dispositif n'a pas pu être pleinement efficient du fait d'une forme d'attentisme créé par le délai nécessaire à la validation du dispositif par la Commission européenne. Cet accord n'est toujours pas intervenu à ce jour.

D'après les derniers chiffres, il convient de noter que la dynamique a été portée par des investisseurs étrangers, les investissements en provenance de France ont baissé de 700 millions.

Aussi, pour atteindre l'objectif recherché par le législateur qui est d'inciter les particuliers à prendre investir dans les PME, il est demandé de reconduire ce dispositif.